

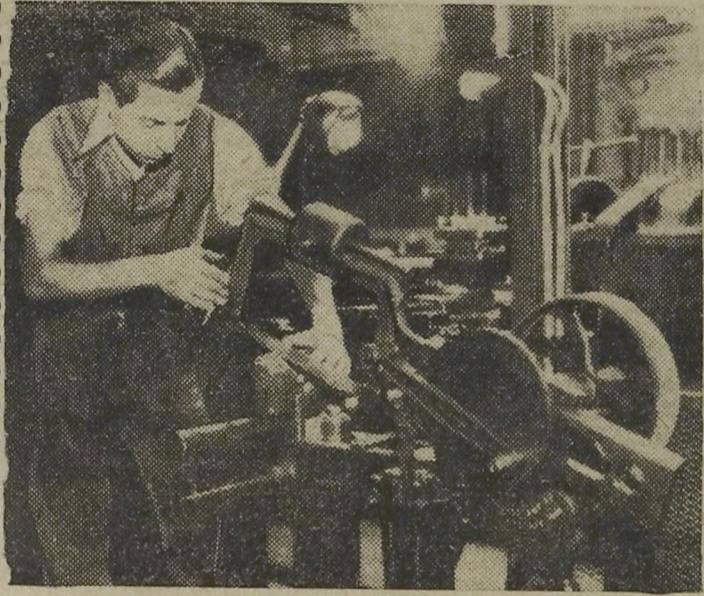
VOIX

ORGANE DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SYNDICATS
DE LA MÉTALLURGIE C.F.T.C.

des METAUX

26, rue de Montholon, PARIS-9^e
MENSUEL — JUIN 1956
(Nouvelle Série) N° 38 - 15 fr.

Edition spéciale de SYNDICALISME organe de la C.F.T.C.



SYNDICALISME

Il y a dans la vie de toute nation, de toute société, comme dans celle de tout homme, des périodes de crises. C'est normal, c'est la preuve que l'on vit. Ce qui est important, c'est de savoir comment on les surmonte.

Comme l'homme ne se coupe pas en tranches : le citoyen, le producteur, le consommateur... etc., mais qu'il doit rester lui-même dans les différentes circonstances de sa vie, il est indispensable de le caractériser de quelque manière. C'est à partir de son comportement en face des crises que traversent son pays, son organisation, que l'homme se définit.

Il est donc normal qu'en face d'une même situation les hommes réagissent différemment. Mais comme il faut bien vivre en société, former des organisations, il faut définir un objectif commun, une même manière de résoudre les problèmes. Pour les travailleurs, ce comportement commun a été défini comme étant celui des « syndicalistes ». Que signifie ce terme ?



Sa première caractéristique, c'est le sens de l'évolution. Il est évident que nous n'agissons que parce que nous avons l'espoir et la certitude que « ça changera ». Sans cela, sans cette possibilité d'évolution, qu'elle soit sociale, politique, économique, culturelle... notre action perdrait toute sa raison d'être, notre effort serait inutile, et notre organisation sans objet.

Sens aussi de la liberté ; sans elle, comment pouvoir agir, comment s'organiser, alors que notre action est essentiellement une contestation de l'ordre établi ? Nous savons par des expériences récentes, celles des régimes totalitaires de tous poils : naziste, mussolinien, stalinien, et en France même, le régime de Vichy, que le mouvement ouvrier ne peut vivre et se développer que dans la liberté que nous assure une société démocratique.

C'est cela qui explique la réaction ouvrière en février 1934, celle de la Libération, tout comme l'attitude des syndicalistes libres en face de Poujade.

Et puis, il ne faut pas oublier que le mouvement ouvrier est enfant de la Révolution de 1789, qui même si elle fut bourgeoise, portait en elle de grandes valeurs. Il reste profondément attaché à ce sens de la liberté qui portait les « va nu-pieds, chantés par Victor Hugo, libérer les peuples ».

(Suite en page 3.)

Résolution sur le problème algérien

LES adhérents du Syndicat de la Métallurgie C.F.T.C. des Forges de Bassse-Indre, réunis en assemblée générale, après avoir pris connaissance des différentes demandes et appels, concernant une prise de position sur le problème algérien, — Déplorant qu'une longue suite d'erreurs politiques, une exploitation économique ayant comme seul critère le profit et pour résultats la misère de trop d'Algériens, aient fait oubliez et même rendu inefficace

l'œuvre désintéressée d'hommes de toutes origines ayant la notion de la dignité humaine.

— Estiment qu'aucune solution durable ne pouvant être apportée à ce problème par la voie des armes, il convient de rechercher tous moyens pouvant permettre une politique de négociation qui serait notamment rendue possible par un cessez le feu mutuel.

— Affirment que membres d'une organisation syndicale et non politique, soucieux par ailleurs de respecter les insti-

tutions démocratiques de ce pays, il ne leur appartient pas de définir les moyens de réaliser cet objectif.

— Se déchargeant, d'accord avec la position constante de la C.F.T.C. de sauvegarder en matière politique la liberté individuelle de ses adhérents, afin qu'ils mènent en la circonstance l'action qui leur semblera justifiée pour que se réalise une politique de paix en Algérie.

29 avril 1956.

Aux chantiers de l'Atlantique, à Saint-Nazaire :

Un accord intéressant 8 000 horaires

a été signé le 26 avril !

CHACUN se souvient de l'action particulièrement rude qu'avaient menée, durant plusieurs mois en 1955, les métallos de Saint-Nazaire, action qui avait amené la signature de la convention du 9 septembre et les 22 % d'augmentation des salaires effectifs qui ont tant défrayé la chronique sociale à l'époque.

Plusieurs semaines de discussion viennent d'aboutir à la conclusion d'un accord d'entreprise qui apporte aux intéressés :

— Une augmentation immédiate de 5 fr. 50 de l'heure au 1-3-56.

— Des augmentations successives de 2 % au 1-9-56, 1-3 et 1-9-57, et 1-3-58.

— L'établissement d'un régime de prime.

— L'établissement d'indemnité complémentaire de maladie.

— L'établissement d'une allocation décès.

— La création d'un fonds de garantie de l'emploi permettant de doubler les allocations des travailleurs en cas de chômage.

— Le paiement de tous les jours fériés en 1956.

— La fixation des primes d'intérêssement à 9 500 francs + 60 heures de salaire individuel.

Aucune déclaration de principe comportant des engagements pour les parties contractantes ni aucune restriction au droit syndical ne figurent dans l'accord. La Convention collective du 9 septembre demeure absolument intacte.

DE LONGUES DISCUSSIONS

...ont précédé la conclusion de l'accord et de grandes difficultés sont apparues entre les organisations syndicales.

La C.G.T. disait 30 francs de l'heure, chiffre sur lequel il fallait que se prononcent démocratiquement les travailleurs groupés dans des comités d'unité d'action.

La C.G.T.-F.O. chiffrait sa revendication à 19 fr. 45 (chiffre qui donnait la parité avec les salaires moyens parisiens) et abandonnait son chiffre de 10 francs de prime de vie chère.

La C.F.T.C. disait après son Congrès annuel qui avait rassemblé 120 participants sous la présidence d'Eugène Descamps :

levement de 8 % des salaires pour rejoindre les salaires moyens parisiens et établissement d'un régime social évalué à environ 7,25 % de la masse salariale.

La C.G.T. disait : « Direction du mouvement revendicatif par des comités d'unité d'action avec la large participation des inorganisés ».

La C.F.T.C. et F.O. rétorquaient : « Direction de l'action par les syndicats et prise de responsabilités par les syndiqués ».

LA TENSION...

...à la base n'a fait que grandir pendant que les délégations syndicales discutaient à Paris. Les réunions intersyndicales devaient de plus en plus houleuses et dures en même temps que les cellules menaient une vive action pour redonner à Saint-Nazaire son visage de l'été 1955 et y faire renaitre les scènes de violence que nous y avions connues.

La liaison constante tenue de Paris, par téléphone, avec nos militants et l'information donnée sans retard aux adhérents et aux travailleurs, en même temps que la fermette dont ils ont fait preuve ont permis de dominer une situation qui serait en peu de temps devenue inextricable.

(Suite en page 7)

GRÈVE DES MENSUELS AUX ACIÉRIES ÉLECTRIQUES D'UGINE

UGINE, capitale des aciers spéciaux, usine principale de la S.E.C.E.M.A.E.U., a vu se dérouler une grève originale, puisque pour la première fois à Ugine et en France, les mensuels groupant environ 530 employés et agents de maîtrise, sur un effectif total de 3 000 salariés, ont débrayé à la presque unanimité.

Pourquoi cette grève :

Pour faire aboutir la Convention collective métallurgie Savoie « mensuels », après la conclusion de la Convention ouvrière le 1^{er} avril 1955. Il est à noter que la délégation intersyndicale des métallurgistes savoyards avait demandé la discussion d'une seule convention collective groupant les mensuels et les ouvriers. C'est devant le refus patronal que nous avons dû discuter deux conventions séparées. Les patrons avaient sous-estimé la combativité des « mensuels ». La grève à Ugine a répondu à l'appel de la délégation départementale des « mensuels » pour faire aboutir la Convention qui butait sur les deux articles suivants :

1') Maintien des avantages acquis en matière de conditions payées

Notre Convention, toujours en vigueur, précise qu'un congé annuel sera fixé par la législation en vigueur. En outre, pour tenir compte de l'ancienneté, des permissions pourront être accordées à raison de 3 jours après 5 ans de présence, 6 jours après 10 ans de présence et pour les collaborateurs classés avec indice CS, 6 jours après seulement 2 ans de présence. Les patrons veulent nous ramener à la loi.

(Suite en page 7)

POUR L'UNITÉ

LE 25 août dernier, à Brest, la C.G.T. ne voulait pas que la C.F.T.C. signe un accord de salariés. Pour empêcher la C.F.T.C. de signer, la C.G.T. fit l'unité d'action avec l'inspecteur du travail, qui eut peur et toléra le coup de force.

Le 25 avril 1956, à la division de Brevilly (Ardennes) de la Société Lorraine-Escalut, le secrétaire du Comité d'entreprise, qui est C.F.T.C., demandait que les réunions de Comité d'entreprise et les réceptions de personnel se tiennent séparément. On vit le délégué C.G.T., au nom de sa délégation, protester contre des réunions séparées et demander à ce qu'il y ait des réunions communes. Et on vit le patron appuyer le délégué C.G.T., contre la C.F.T.C., contre les textes légaux, contre le droit syndical lui-même.

A Brest, c'est l'unité avec l'inspecteur du travail ! Dans les Ardennes, c'est l'unité avec le patron ! Vraiment l'unité est en marche !

La en marche

A l'usine
des Ferro-Alliages
de l'Ardoise

La C.F.T.C.
obtient
90% des voix !

AUX élections de délégués de personnel de l'usine des Ferro-alliages de l'Ardoise (Gard), la liste C.F.T.C. obtient 90 % des voix et TROIS ELUS SUR TROIS SIEGES A POURVOIR.

TITULAIRES

Inscrits : 105; votants : 92; nuls : 10.

Liste C.F.T.C. : Boixel. 78 voix; Raoux. 75 voix; Mazzolini. 70 voix.

SUPPLEANTS

Inscrits : 105; votants : 92; nuls : 14.

Liste C.F.T.C. : Ricard. 74 voix; Jouin. 74 voix; Coste. 73 voix.

Ce résultat prouve la confiance des travailleurs des Ferro-alliages envers notre organisation qui, pourtant, n'a démarré qu'en avril 1955. Il récompense le travail des délégués C.F.T.C. qui ont, au cours de l'année 1955 et dans des conditions difficiles, obtenu divers avantages.

Le secrétaire de l'U.L. C.F.T.C. de Bagnols : K. GOUYER.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur les établissements E. MUGLER fils à VALENCE (Drôme).
FABRIQUE D'HORLOGERIE BIJOUTERIE GRAND CHOIX DE BIJOUX POUR MARIAGES Montres pour Homme et pour Dame Chaînes. Médailles. Colliers, Bagues, Boucles d'oreilles, Bracelets, etc. ENVOI FRANCO sur demande des Catalogues et d'informations envoiez-nous vos adresses ! CADEAUX Horlogerie Garantie FABRIQUES & CONDITIONS SPÉCIALES pour nos acheteurs : RÉSILLE, CHAMPS, Couteaux et table, CARILLONS, CYCLES de PRÉCISION Jumelles - Stylographes MACHINES à COUDRE ARMES, PHONOS, T.S.F., PHOTO CRÉDIT AU GRÉ du CLIENT

CLUB SERVICE 103, boulevard Haussmann, PARIS (8^e)
Anjou 84-20 - 8 lignes groupées
TARIF ASSURANCES AUTOMOBILES

Garantie illimitée aux tiers
(Bonification 10 % pour non sinistre - Service Recours)

La classification comprend deux tarifs :

- VÉHICULES ANCIENS : voitures d'un type existant en 1945 et sorties d'usine avant le 1-7-1955;
- VÉHICULES MODERNES : tous les autres véhicules.

USAGE	CV.	PARIS		PROVINCE NORMALE	
		Véh. mod.	Véh. anciens	Véh. mod.	Véh. anciens
Promenade exclusivement	2	11 600	15 200	8 000	8 400
	3/4	17 600	11 600	11 600	10 800
	5/6	21 200	18 000	14 600	13 800
	7/10	26 400	23 200	18 200	13 800
	11/14	35 200	30 000	23 300	16 900
	15/23	38 000	38 000	25 900	23 000
Promenade et affaires	2	24 000	29 200	11 500	11 500
	3/4	34 400	31 200	17 700	13 800
	5/6	36 800	31 200	20 700	13 800
	7/10	39 600	33 600	24 600	16 100
	11/14	44 800	38 000	30 000	20 000
	15/23	46 400	46 400	32 200	25 300

Pour tous les autres cas et renseignements, nous consulter
EGALEMENT SERVICES VOYAGES, THEATRES
REVUE AUTOMOBILE-CLUB

A la S.N.E.C.M.A. (4 000 SALARIÉS)

LA C.G.T. PERD LA MAJORITÉ ABSOLUE

La C.G.T. est forte de la confiance de plus en plus grande des métallos !

L'UNION Parisienne des Syndicats de la Métallurgie fait connaître que des élections pour le renouvellement des délégués du personnel et du Comité d'établissement se sont déroulées le 15 mai 1956 à la Société Nationale d'Etudes et de Construction des Moteurs d'Avions (S.N.E.C.M.A.), à l'Etablissement Kellermann, Paris (13^e), usine de plus de 4 000 salariés.

Les résultats sont les suivants :
DELEGUES DU PERSONNEL (titulaires).

Dans le Collège ouvriers, employés (2405 inscrits), la liste C.F.T.C. obtient 446 voix, soit un gain de 25 voix par rapport à l'année dernière et maintient ses 2 sièges.

La liste C.G.T. obtient 1206 voix et perd 23 voix et maintient ses 7 sièges.

La liste F.O. obtient 205 voix, perd 1 voix, et maintient 1 siège.

Dans le Collège techniciens, dessinateurs, agents de maîtrise, ingénieurs et cadres (1567 inscrits),

La liste C.F.T.C. en obtenant 349 voix et 2 sièges, gagne 43 voix et 1 siège sur l'an dernier.

La liste C.G.T. en obtenant 450 voix et 1 siège, perd 31 voix et 1 siège sur l'an dernier.

La liste F.O. obtient 235 voix,

gagne 7 voix et maintient son siège.

La liste C.G.T. obtient 159 voix, perd 3 voix et maintient son siège.

COMITE D'ETABLISSEMENT (titulaires).

Collège ouvriers, employés (2405 inscrits).

La liste d'Union syndicale C.F.T.C.-F.O. obtient 632 voix, 2 sièges (gain 1 siège sur 1954).

La liste C.G.T. obtient 1214 voix, 3 sièges (perd 1 siège).

Collège techniciens, dessinateurs, agents de maîtrise, ingénieurs et cadres (1567 inscrits).

La liste d'Union syndicale C.F.T.C.-F.O.-C.G.T. obtient 698 voix et 2 sièges : gain 1 siège.

La liste C.G.T. obtient 487 voix et 1 siège, perte 1 siège.

En conclusion, le Comité d'établissement sera composé de 4

délégués C.G.T., 3 délégués C.F.T.C. et 1 délégué F.O.

La C.G.T. perd ainsi la majorité absolue, ce qui permettra de rendre le Comité d'établissement efficace au service des travailleurs, notamment dans le domaine de sa compétence économique.

Ces résultats confirment la confiance de plus en plus grande des métallos parisiens envers les sections syndicales C.F.T.C.

C'est ainsi qu'à l'usine des Lignes Téléphoniques et Télégraphiques (L.T.T.), de Conflans-Sainte-Honorine, usine qui comprend près de 3 000 travailleurs, les élections pour le mois dernier et qui mettaient en présence des listes présentées par les sections C.F.T.C. et G.G.T., ont vu un succès sans précédent de la C.F.T.C., qui devient majoritaire au Comité d'entreprise :

Collège ouvriers, employés : 2 C.F.T.C., 3 C.G.T.

Collège techniciens, dessinateurs, agents de maîtrise : 2 C.F.T.C.

Collège cadres et ingénieurs : 1 inorganisé.

Ce qui fait 4 C.F.T.C., 3 C.G.T., 1 inorganisé.

Là...

et ailleurs !

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS

MM. Gruenais, Bauchaud, Pale, Maureau, Naze, Le Minter.

Le C.C.A.F. : Les armateurs ont voté pour leurs candidats. Sont élus : MM. Lae, Peyrot, Legendre et Reggio Paquet.

Un succès pour la C.F.T.C.

Nos deux administrateurs Dejean et Lasbleis s'efforceront de bien représenter et de bien défendre les intérêts familiaux de tous les marins

Aux camarades qui ont voté pour la C.F.T.C. et qui ne sont pas encore syndiqués dans ce syndicat nous demandons de prendre leur carte d'urgence.

Charles AGEZ.

De même, de semblables élections, qui ont eu lieu en mars 1956 à l'Usine Electro-Câble d'Argenteuil, qui comprend plus de 500 salariés, ont vu la C.F.T.C. recueillir 2 sièges, contre 2 C.G.T., dans le collège ouvriers, employés, et 1 siège contre 1 à la C.G.C. dans le collège techniciens, maîtrise et cadres, ce qui donne au total :

3 sièges C.F.T.C., 2 C.G.T., 1 C.G.C.

Tous ces résultats enregistrent depuis le début de l'année dans d'importantes usines, comme à la Régie Renault, Citroën, les Comptoirs de Montrouge, Rateau, etc., prouvent manifestement que les positions et l'action de la C.F.T.C. dans le secteur industriel de la Métallurgie parisienne, sont appréciées par les travailleurs.

SERVICES PUBLICS

TRAMWAYS

En attendant une prise de position définitive de la délégation patronale en matière de congé annuel, il a été accepté, à la suite de la réunion de la Commission nationale paritaire, que la durée du congé légal : 18 jours, serait augmentée d'un jour par 5 ans, avec maximum de 26 jours ouvrables.

VERSAILLES a obtenu sur le plan local :

— pour tous les agents : 22 jours ouvrables,

— pour les plus anciens : 1 mois.

ALGER. — Pour les élections des délégués du personnel, nous obtenons aux Tramways algériens : 3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants (6 sur 8).

DISTRIBUTION DES EAUX

C. E. B.

— Les élections des délégués au comité d'entreprise ont confirmé la valeur de notre qualité représentative.

Dans les deux collèges, nous obtenons 26 % des voix, contre 11,5 % à F.O. et 62,5 % à la C.G.T.

Nos deux candidats maîtrise obtiennent dû être élus, sans l'alliance secrète F.O. et C.G.T. qui, quelque présentant des candidats distincts, avaient réparti le vote au préalable.

Le solde de la répartition de l'exercice 1955 sera envoyé sous peu. Cette répartition est supérieure de 20 % à celle de 1954.

S. F. D. E.

Le compte rendu de la dernière audience de la direction vient d'être envoyé aux délégués qui ont dû vous le communiquer.

S. L. E. E.

La contestation F.O.-C.G.T. sur la répartition des sièges à la Commission des retraités n'est toujours pas réglée.

La question de l'adhésion à une mutuelle est toujours à l'étude.

CHAMBRES DE COMMERCE

Nous pensons que la parution au « Journal Officiel » du règlement des retraites ne saurait tarder faiblissant.

PARIS. — La Commission paritaire locale s'est réunie le 24 avril et a réglé quelques reclassements.

Notre représentant y a soulevé la question des agents ayant un salaire inférieur à 30.000 francs. Cette question doit faire l'objet d'une prise de contact avec le Syndicat autonome et d'une nouvelle réunion.

CHAMBRES DE MÉTIERS

La dernière réunion de la Commission nationale paritaire a permis d'obtenir l'assurance que la Direction de l'Artisanat adressera une circulaire aux présidents des Chambres de Métiers pour leur indiquer :

que la réduction d'abattement de zone du S.M.I.G. est applicable à nos salariés;

que le statut doit être appliqué;

une recommandation d'augmentation de salaire de 3 à 8 % à compter du 1^{er} janvier 1956.

La question de la situation des agents rappelés sera soumise à une prochaine réunion.

BONS D'ÉQUIPEMENT

INDUSTRIEL ET AGRICOLE AMORTISSABLES EN 15 TRANCHES ANNUELLES

ÉMISSION

10.000 Frs

REMBOURSEMENT

10.500 Frs

INTÉRÊT ANNUEL

5% MAJORIZATION
CALCULÉE EN FONCTION DE
L'AUGMENTATION DE LA
PRODUCTION INDUSTRIELLE

ON SOUSCRIT PARTOUT:

BANQUES, BUREAUX DE POSTE, COMPTABLES DU TRÉSOR

Syndicalisme

C. F. T. C.

Rédaction - Administration
26, rue de Montholon, Paris (9^e)
Tél. TRU 91-03
G.C.P. PARIS 223-24

PUBLICITE

Publicat.

À travers notre fédération

Les PATRONS de la MÉTALLURGIE NANTAISE AURONT-ILS LA MÉMOIRE TROP COURTE ?

Notre 4^e Congrès C.F.T.C.-Métaux du 26 novembre 1955 avait fixé des objectifs :

- les 15 fr. d'augmentation horaire,
- le prix du point à 180 fr.,
- les jours fériés payés,
- la 3^e semaine de congés payés.

Tout ceci, en plus de la discussion des avenants de la convention collective.

Or, voici que le nouveau gouvernement a décidé de donner la troisième semaine de congés payés.

Voici que Saint-Nazaire obtient 8 jours fériés payés en plus du 1^{er} mai, ce qui tangente de bien près le paiement de tous les jours fériés.

Voici que Saint-Nazaire obtient 9 francs d'augmentation pour 1956, plus des primes, des avantages sociaux.

QUELLE EST LA SITUATION A NANTES ?

En plus des problèmes sociaux, le problème des salaires dans la métallurgie nantaise est double : salaires garantis et salaires réels. Le boni actuel est en moyenne

de 40 fr. pour un salaire réel moyen de 191 fr., soit plus de 20 %.

Nous estimons que cette part de salaire mobile est trop importante.

La comparaison avec 1938 est d'ailleurs édifiante. Si nous comparons les salaires mini de 1938 et ceux de 1956, nous constatons ceci :

— compléments sociaux 1938 15 %,

— compléments sociaux 1956 45 %,

— coefficient officiel d'augmentation du coût de la vie en province : 27,8.

Soit le coefficient : 1956

$$\frac{1,15 \times 27,8}{1,45} = 22$$

Salaire 1938
mini
P.3 9,20
P.1 8,90
O.S. s./machine 7,88
Manœuvre de force 7,10

Mini Salaire man-
correspondant mini actuel que

$\times 22 = 203$	167	36
$\times 22 = 196$	145,50	50,50
$\times 22 = 173$	134	39
$\times 22 = 156$	131	25

Les manœuvres n'étant pas au rendement nous avons demandé :

— Le mini du manœuvre à 155 et 35 fr. d'augmentation du salaire garanti pour tous les travailleurs au rendement.

Quel argument peuvent avoir les employeurs pour payer moins cher à la base qu'en 1938 ?

— En ce qui concerne les salaires réels, notre demande tend à assurer une progression continue.

— Nous avons un pouvoir d'achat moyen moins important qu'en 1938. Il nous manque environ 11 % pour retrouver ce pouvoir d'achat.

— Notre pouvoir d'achat est à peu près le même que celui de mars 1945.

— Il y a eu depuis cette année trois périodes :

de 1945 à 1947, une dégringolade... malgré la présence des communistes au pouvoir et 6 millions d'adhérents à la C.G.T.

de 1947 à 1950, une période de stabilité au fond de « la cuvette de misère ».

depuis 1950, une remontée régulière de 10 % en moyenne, la bagarre d'août-septembre rétablissant la moyenne ! Depuis cette date, la C.F.T.C.-Métaux-Nantes est passée de 40 délégués du personnel élus à 85 !

— Notre revendication C.F.T.C.-Métaux Nantes de 10 % pour

1956 et pour les années suivantes est ainsi justifiée une fois de plus.

La C.F.T.C.-Métaux doit mener campagne pour que cette progression soit maintenue.

L'ACTION EN COURS : NI PAUSE NI AVENTURE

La C.F.T.C.-Métaux Nantes avait pris l'initiative d'une rencontre intersyndicale pour élaborer si possible une plate-forme commune.

Mais la C.G.T. qui, un moment, semblait acquise à la demande de 15 fr. horaire, nous a communiqué subitement une revendication de 47 % ; c'est une politique d'aventure que nous avons refusée !

Dans ces conditions la C.F.T.C.-Métaux a demandé à toutes les chambres patronales la réunion de commissions paritaires des salaires. En fait, dans la mécanique, les Etablissements Brissonneau ont proposé un projet d'accord d'entreprise. Dans la Construction navale, qui représente 7.000 salariés sur 15.000, les discussions sont en cours.

SYNDICALISME

(Suite de la première page.)

plus d'Europe encore sous le joug des royautes jugées oppressives, tout comme quelques années avant, La Fayette levait les volontaires pour libérer les Etats-Unis d'Amérique, encore colonie anglaise.

Sens de l'évolution, sens de la liberté. Deux éléments de mentalité syndicaliste qui nous rend particulièrement compréhensifs à la lutte des travailleurs des autres pays, à celle des peuples qui cherchent à se libérer de tutelles qui leur présentent comme nous pèse l'autorité patronale.

Un dernier point caractérise aussi un syndicaliste : c'est la conscience que toute situation, qu'elle soit économique, sociale, culturelle, politique, peut favoriser ou défavoriser l'émancipation des travailleurs. Car tout événement tend vers plus de liberté, ou restreint cette liberté. Tout événement améliore ou fait rétrograder la situation économique. Il n'y a pas d'événement qui, de quelque manière, n'influence sur la situation dans laquelle nous agissons. C'est pourquoi, compte tenu de ce que nos responsabilités ne sont pas d'ordre politique, une organisation syndicale est parfois amenée à prendre position à sa manière sur des problèmes qui, à première vue ne sont pas de son ressort.

Ce n'est pas par hasard que nous avons choisi ce numéro suivant le 1^{er} mai pour vous livrer ces quelques réflexions. Y a-t-il une autre date plus pleine de souvenirs glorieux, une autre date dans l'histoire ouvrière qui nous oblige autant que celle-ci à retrouver cette tradition qui fait la grandeur du mouvement ouvrier ? Y en a-t-il une autre résumant avec la même intensité la solidarité internationale des travailleurs ? Aucune, car le 1^{er} mai fut au début une date américaine et elle est aujourd'hui celle des travailleurs du monde entier, quelle que soit leur idéologie.

Mais elle rappelle aussi que l'effort des travailleurs n'a pas encore touché au but et qu'il y a beaucoup à faire pour que soit mise en place cette « société d'hommes fiers et libres » pour laquelle tant ont lutte.

Dans cette lutte, nous sommes un maillon qui ne doit pas lâcher.

Dans la Construction navale nantaise

Nos calculs étaient bons, ceux des patrons étaient faux (ils avaient pris l'indice des prix de Paris au lieu de celui de province). Les patrons ont cependant maintenu leur proposition d'intégrer en part fixe 10 et 15 fr. de boni.

b) Salaires réels. — Nous avons maintenu notre demande de 15 fr. dans l'immédiat.

Nous avons donné notre accord sur le principe d'une augmentation de 2 % tous les six mois à condition :

— 1^{er} que cette augmentation soit uniforme ;

— 2^{er} qu'elle soit en plus des augmentations éventuelles de gâtons ou de boni ;

— 3^{er} qu'elle soit en pouvoir d'achat, c'est-à-dire que si le coût de la vie augmente, les salaires suivent, et qu'il y ait 2 % en plus.

Les patrons ont donné leur accord sur les trois principes ci-dessus. Mais ils ont maintenu leur proposition de 2,75 fr. dans l'immédiat.

II. — JOURS FERIES

L'accord est pratiquement fait sur ce point. Il y aura 8 jours fériés payés en moyenne par an... sans restriction s'il y a accord général.

Par exemple, cette année où il y a 7 jours fériés, le 8^{er} sera reporté l'année prochaine où il y en a 9.

III. — AVANTAGES SOCIAUX

Les patrons sont d'accord pour consacrer une somme représentant 3 % des salaires se décomposant ainsi :

2,40 % pour la retraite, 0,40 % pour une assurance maladie versée au comité d'entreprise, 0,2 % pour un fonds assurance décès sur les bases suivantes : célibataire sans charge, 50 000 fr. ; majoration pour épouse, 100 000 fr. ; majoration par personne à charge, 75 000 fr.

SITUATION ACTUELLE

Spécialement sur les salaires, nous avons buté contre un « mur », il y avait des « ordres » des directions générales.

Le principe d'une réunion avec les directions générales a été retenu, elle aura lieu le lundi 28 mai.

Tant que la négociation durera, la C.F.T.C. jouera le jeu de la négociation.

La plus large information écrite sera donnée aux adhérents et à tous les métallurgistes.

La C.F.T.C. ne participera pas à des débrayages qui feraient perdre inutilement de l'argent aux travailleurs, débrayages qui seraient prématurés dans l'immédiat.

Si les patrons rompent les discussions, il est évident que notre action serait logique !

Esperons qu'ils n'auront pas la mémoire trop courte.

Gilbert DECLERCQ.

HAUTE-SAVOIE : Les "Métallos" ont compris !

A l'Entreprise Maître, en une semaine 25 adhésions ont été enregistrées dans les ateliers du décolletage, de la reprise et du contrôle ce qui fait que notre syndicat devient majoritaire en effectifs dans l'entreprise. Ceci est dû à l'activité continue et à la valeur des militants de la Section d'entreprise.

Dans chaque réunion de Délégués ce sont les élus C.F.T.C. qui sont les plus actifs et qui présentent le plus de revendications.

Au mois de janvier, les militants C.F.T.C. ont discuté mot par mot et construit un accord qui apporte une amélioration de salaire pour l'ensemble, et la possibilité pour les syndicats de discuter du bilan, et de contrôler les bénéfices. Les dirigeants C.G.T. se sont ralliés à notre avis et ont signé l'accord, non par conviction mais de peur de perdre des adhérents. Il y a une an-

née, un grand succès devait couronner les efforts de notre Section d'entreprise en demandant l'application des coefficients « Parodi », ce qui fut fait après de nombreuses discussions avec la Direction. Cet accord de salaire fixant des minima apporte à l'ensemble du Personnel 15 % d'augmentation sur les salaires pratiqués, la suppression du travail au rendement qui apporte un soulagement notable aux ouvriers de la reprise. En ce qui concerne les Mensuels et Employés le point est fixé à 204 (le plus élevé de la région).

Une importante revendication reste en suspens. Il s'agit d'un salaire mensuel garanti devant figurer dans la Convention d'Entreprise actuellement en discussion ; ce qui prouve que nos militants sont les vrais défenseurs de la Classe Ouvrière.

Entreprise Horlogerie de Savoie,

La confiance des Travailleurs dans la C.F.T.C. vient de s'affirmer. Celle-ci devient majoritaire puisqu'aux dernières élections de Délégués du Personnel, elle obtient :

Titulaires : électeurs : 211 ; bulletins valides : 159 ; C.F.T.C. : 91 voix, 3 élus ; C.G.T.F.O. : 64 voix, 2 élus.

Suppléants : électeurs : 211 ; bulletins valides : 155 ; C.F.T.C. : 83 voix, 3 élus ; C.G.T.F.O. : 69 voix, 2 élus.

Entreprise MAG. L'action de notre syndicat et son influence viennent de se manifester dans cette Entreprise et au cours d'une réunion de tout le personnel pour une revendication de 20 francs de l'heure, celui-ci vient d'adhérer en bloc à la C.F.T.C. La preuve est ainsi faite de son attachement à un Syndicat légitime et efficace.

L.E.

A L'HEURE POUR LES VACANCES !...

Grâce à une montre de qualité fabriquée par une équipe d'artisans exécutant un travail de choix, à des prix défiants toute concurrence :

Magnifique gamme de montres hommes ou dames de 3 400 francs à 8 000 francs.

Pour toute documentation, s'adresser à :

ESTIVALEI
FABRIQUE D'HORLOGERIE SOIGNÉE

Société à responsabilité au capital de 2 150 000 francs

AESCHLIMANN-VOTOT et Cie

3, rue de la Gare

MORTEAU (Doubs)

(Spécialité de montres Ancré Marques déposées

« Renov » et « Suvar »)

A partir du 1^{er} juin : Remise directe de 5 % aux syndicats pour les commandes passées par ces organisations. Maison recommandée par la Fédération.

1936. Manifestation monstre à Paris.



JUIN 1936 appartient à l'histoire du Mouvement ouvrier. Il est peu d'exemples, tant dans notre pays que dans le monde, d'une période aussi riche d'actions, d'événements, de résultats. Elle a apporté aux travailleurs : la semaine de 40 heures, les congés payés, les délégués du personnel, la généralisation des conventions collectives et vers la fin de l'année 1936, l'arbitrage obligatoire.

LORSQUE SURVINT JUIN 1936 la C.F.T.C. et ses organisateurs avaient des idées claires à proposer aux Travailleurs ! C'est en Janvier 1936, que parut le "PLAN DE LA C.F.T.C."

DURANT toute cette période de juin 1936 et pour toute celle-ci, les militantes de la C.F.T.C. ont été partout présentes et témoignages à ce sujet ne manquent pas. Ce que nous soulignons ici, c'est que ces réalisations, dont nous nous plairions à rappeler l'existence, appartiennent à celles que la C.F.T.C. s'efforçait depuis longtemps de faire prévaloir. Rappelons que le plan qu'elle avait diffusé, avec un grand succès, en janvier 1936, qui contenait des indica-

En 1936, la C.F.T.C. et ses militants ont véritablement sauvé la LIBERTÉ SYNDICALE

La C.F.T.C. bénéficia alors du concours actif d'un grand nombre de militantes déjà formées aux luttes professionnelles. Faut rappeler les grèves de la banque, celles du textile du Nord, celles de la métallurgie de Saint-Chamond, grèves menées souvent en cartel avec les organisations de la C.G.T. et de la C.G.T.U.

En fait, ce sont les thèses de la C.F.T.C. qui ont largement été reprises dans l'ensemble du pays. Quelques 4000 conventions collectives, dans l'espace de 3 ans, ont été signées par les organisations de la C.F.T.C. Dans la réalité, la C.G.T. avait abandonné son opposition de principe aux discussions paritaires avec le patronat.

C'est de cette période que date la reconnaissance effective et générale du caractère représentatif de la C.F.T.C., qui s'est concrétisé notamment par la désignation de Jules Zirnheld comme représentant des travailleurs à l'Office du blé. Certes dans le passé, Gaston Tessier avait déjà eu l'occasion d'être l'interprète des travailleurs au B.I.T. mais c'était au sein de la délégation gouvernementale française et non pas de la délégation ouvrière comme cela est le cas dorénavant.

Mais si l'on peut toujours épiloguer sur la valeur d'un rapport en matière de propositions législatives, ce qui est cette fois toute de toute discussion c'est qu'en 1936 la C.F.T.C. et ses militants ont véritablement sauvé la liberté syndicale : on peut même ajouter qu'ils l'ont établie sur des bases indestructibles.

En effet, si l'on a pu constater que dans

citations toutes valables, comportait un certain nombre d'objectifs :

- obligation légale de la prévention contre les maladies et accidents professionnels ;
- minima obligatoires de salaires ;
- réforme des allocations familiales en vue de rendre possible la présence de la mère au foyer ;
- institution et perfectionnement de systèmes d'assurance obligatoire garantissant le travailleur et sa famille (chômage, maladie, accidents, invalidité, vieillesse, décès) ;
- diminution légale progressive de la durée du travail (en annexe le plan publicitait une proposition de loi sur la semaine de 40 heures) ;
- suppression des lois insalubres ;
- lutte contre le chômage ;
- statut de l'organisation syndicale ;
- statut des fonctionnaires ;
- organisation légale des commissions mixtes ;
- conclusion obligatoire des conventions collectives ;
- institution de la conciliation et de l'arbitrage obligatoires ;
- juridiction professionnelle à tous les degrés.

Certaines professions et dans certaines régions les militantes de la C.F.T.C. étaient assez fortes pour s'imposer et se faire respecter ainsi que leur organisation, dans la majorité des cas les célestins, se sentent portés par la vague et sûrs de l'appui du gouvernement d'clors, ont tenté d'instaurer une véritable dictature syndicale, tendant tout aussi bien à empêcher les organisations de la C.F.T.C. à participer aux discussions de conventions collectives, qu'aux militantes et adhérents de la C.F.T.C. de pouvoir continuer à travailler dans leur entreprise. Il y eut, dans certains cas, une véritable chasse aux syndiqués chrétiens.

En bref, lorsque survint juin 1936, la C.F.T.C. et ses organisations avaient des idées claires à proposer aux travailleurs.

En 1956, la C.F.T.C. demeure AUSSI INDISPENSABLE qu'elle l'était en 1936 !

Ce qui est remarquable, et on ne saura jamais trop féliciter ceux qui ont su tenir dans une telle tempête, c'est que la C.F.T.C. n'a perdu aucune organisation, mais au contraire s'est développée de manière indiscutable. Nous l'avons dit plus haut : par le sérieux de ses idées et leur réalisme, la C.F.T.C. avait imposé ses positions, mais c'est le courage de ses militants qui lui a permis d'affirmer définitivement sa représentativité. Quant au fascisme syndical, il a été repoussé.

Mais juin 1936 n'est qu'une étape, une étape de plus sur le chemin du progrès social. Et sur ce chemin il ne sourit y croire, pour nous, de pause. Les conditions d'une véritable vie d'hommes, une véritable libération des travailleurs ne sont pas encore réalisées.

Il y a toujours des forces d'oppression dans le pays et une partie, hélas ! importante, du mouvement syndical tente toujours d'asservir les travailleurs et d'en faire des instruments dociles d'une «décologie totalitaire».

En 1956, la C.F.T.C. demeure aussi indispensable qu'elle l'était en 1936 !

UN GRAND ANNIVERSAIRE JUIN 1936

EVOQUER juin 1936, cela conduit à réveiller beaucoup de souvenirs tumultueux comme la vie et, comme elles, difficiles à ramener à de simples éléments.

Depuis des années, les travailleurs subissaient durablement les effets de la crise économique. En six ans, le prix touché pour une berline de charbon abattu par les mineurs du Gard avait baissé de plus de moitié. Dans le Gard encore, le salaire des métallurgistes avait baissé de 30 % et même à Paris, on trouvait des employés de commerce à 250 francs par mois.

Les travailleurs, durant ce temps, subissaient leur sort. Ils avaient, certes,

de magnifiques mouvements de vitalité, telle cette grève de la métallurgie de Saint-Chamond à la fin de 1935 et dans laquelle les dirigeants ouvriers de la C.F.T.C. s'étaient remarquablement comportés. Mais, dans l'ensemble, il était extrêmement difficile d'intéresser les salariés à l'idée syndicale et à ses moyens d'action.

Dans le même temps, la Troisième Ré-

publique qui, dans sa jeunesse, avait su établir le droit syndical et créer le Code du Travail, s'était assoupi. Il semblait qu'avec le vote, en 1929, de la loi des Assurances sociales, sa puissance créatrice de progrès avait disparu. Des projets, tels ceux relatifs aux congés payés, étaient enterrés au hasard des navettes entre les deux Chambres. Que penser alors du sort qui attendait la semaine de 40 heures dont Gaston Tessier avait fait prévaloir l'idée à Genève ? Il est inutile d'insister aussi sur le déclin avec lequel les employeurs recevaient nos de-

mandes de discussion de conventions collectives, auxquelles, il faut le dire, la C.G.T. était dans son ensemble peu favorable.

Et voilà qu'au soleil de juin 1936, le tableau se transforme. Les travailleurs passent à l'action. Par centaines de milliers, par millions, ils estiment qu'ils ne veulent plus supporter les conditions qui leur sont faites. Non seulement ils le

PAR
GEORGES LEVARD
Secrétaire général de la C.F.T.C.

proclament, mais ils rallient les organisations syndicales et leur demandent d'assumer leur défense, leur représentation.

Le Parlement, de son côté, sort de sa somnolence et, aussi bien la Chambre des Députés, nouvellement élue, que le Sénat, beaucoup plus stable dans ses membres, n'ont pas besoin de deux semaines pour étudier, discuter et adopter un ensemble considérable de lois sociales.

Pendant les mois qui suivirent, se développa alors un effort syndical, jusqu'à lors sans exemple et qui depuis demeure inégalé, de réglementation des conditions

de travail par les conventions collectives. Les commissions paritaires se créent par milliers et le peuple des travailleurs, prenant en mains ses destinées, par le syndicalisme forgeait son avenir.

Cependant, des ombres sont à signaler. Tandis que tous les travailleurs étaient unanimes pour repousser les contraintes que l'économie et le patronat faisaient peser sur eux, un grand nombre ne résista pas à la tentation d'imposer un monopole syndical : celui de la C.G.T. C'est le 16 juin que le Comité national de la C.G.T., acquis alors à l'idée des conventions collectives, mais non au principe de la liberté d'opinion syndicale des travailleurs, prétend que « l'organisation la plus représentative » doit seule signer la convention collective au nom de tous.

Dans la pratique, certains vinrent les choses de façon plus restrictive encore puisqu'ils prétendaient exclure du droit au travail les salariés proclamant leur fidélité à la C.F.T.C.

CAMARADES, qui avez payé de votre personne

N'est-ce pas, camarades mineurs, ouvriers et employés de l'automobile et de l'aviation de la région parisienne, gars du bâtiment sur les chantiers de l'Exposition de 1937, militants de toutes les régions, n'est-ce pas, que vous avez payé durablement de votre personne dans ces semaines où se jouaient non seulement des questions de salaires, mais aussi la liberté de pensée de tous les travailleurs ? Et si, actuellement, nous sommes si sourcilleux pour la défense de la liberté de certains qui ne le méritent peut-être pas toujours, n'est-ce pas parce que nous savons qu'en un tel domaine, toute contrainte est indigne de l'homme ?

La C.F.T.C. était présente !

On dira ailleurs tout ce que la C.F.T.C. apporta à l'époque d'idées constructives autour desquelles s'élabora le progrès de la condition ouvrière. Puisqu'ici nous évoquons une atmosphère de lutte aux multiples objectifs, aux aspects divers changeant d'ailleurs en fonction des régions et des professions, terminons par une comparaison. Il fut, un temps, admis par les stratégies que le vainqueur était celui qui, au soir d'une bataille, occupait le terrain.

Lorsqu'on put faire le point de juin 1936, on constata que la C.F.T.C., ses organisations, ses militants, dans les organismes officiels, dans les commissions paritaires, dans les entreprises, étaient toujours présents. Ils l'étaient plus même après juin qu'avant, car ils avaient conquises des positions nouvelles. Mais ces conquêtes n'étaient pas seulement matérielles : dans leur progression et dans leur union étroite et fraternelle, les ouvriers, les mensuels, les cadres et les fonctionnaires, adhérents de la C.F.T.C., tout à la fois défendaient et affirmaient, pour tous les travailleurs, le droit au progrès dans la liberté et par la liberté.

1936. Grèves chez Renault. Les femmes apportent le ravitaillement.



Lorsqu'on put faire le point de Juin 1936, on constata que la C.F.T.C., ses organisations, ses militants, dans les organismes officiels, dans les commissions paritaires étaient toujours présents. Ils l'étaient plus même après Juin qu'avant, car ils avaient conquis des positions nouvelles. Mais ces conquêtes n'étaient pas seulement matérielles : dans leur progression et dans leur union étroite et fraternelle, les ouvriers, les mensuels, les cadres et les fonctionnaires, adhérents de la C.F.T.C., tout à la fois défendaient et affirmaient pour tous les travailleurs le droit au progrès dans la liberté et par la liberté.

J'AI VÉCU 40 JOURS DE GRÈVE

par Nestor ROMBEAUT

Un matin comme les autres dans un grand chantier nazi ! Les machines tournent. Les riveurs serrent les rivets sur les coques des navires. Dans l'usine aéronautique voisine depuis déjà plusieurs jours les gars « occupent » et la navale ne peut pas rester à la traine. Cela se sent.

A 11 heures, le travail cesse comme si un ordre était passé.

Quelques minutes après les drapés rouges claquent au sommet des grilles et en haut des mât des locaux de la direction.

Le enthousiasme règne dans les ateliers où s'organise pour passer la nuit le mieux possible et faire apporter le casse-croûte.

Ce que seront les journées : d'interminables parties de cartes, de longues heures de pêche, la fabrication d'engins les plus divers pour extraire le poisson du fleuve voisin. Les loisirs s'organisent aussi et à certains moments, l'usine prend une allure de kermesse avec ses bals, ses orchestres... et le resto.

De longues semaines la discussion reste impossible et ce n'est qu'après que la plupart des conflits seront réglés en France que viendra le tour du côté. Des réunions plus qu'orcheste se tiennent dans l'immense hall d'atelier de l'acier. Les dirigeants du syndicat sont manifestement. Enfin, un vote de confiance, après une réunion plus dure, les confirme dans leur mandat. Par ailleurs, l'aéronautique a repris et la date de l'application de la semaine de quarante heures est fixée pour elle. Pour nous, elle ne viendra que plusieurs mois plus tard, car il fallait terminer un curiosité.

Faut-il parler des énormes difficultés rencontrées par la C.F.T.C. et ses militants en cette période ? D'où je dirai que j'étais le plus souvent escorté, discrètement d'ailleurs, dans mes allées et venues dans le chantier et que mes conversations et celles de quelques autres étaient épierées ? D'où je dirai la bagarre que j'ai menée pour pouvoir assister à la messe du dimanche ? D'où je aussi parler du climat de suspicion qui régnait au sein du comité de grève ?

Tout a une fin ! Quarante jours après le début de l'occupation, le mouvement connaît fin après un référendum.

Je pense que, comme tous les événements de grande envergure, il faut regarder cette

grève dans une vue d'ensemble avec ses hauts et ses bas et n'en retenir que les leçons générales.

Notre syndicat a été secoué, mais il a passé la tourmente et en est sorti très grandi en effectifs et en valeur pour ses militants.

La lutte pour la liberté syndicale a été rude mais bonne et elle nous a permis une large avancée dans d'autres secteurs industriels, notamment au bâtiment où, beaucoup plus qu'aux métiers nos adhérents ont dû payer de leur personne.

Si ces deux aspects de la lutte sont volontaires, ils sont cependant encore dépassés par le fait de la prise de conscience des travailleurs qui, lassés d'être rabroués, ont enfin durablement réagi et cela est un gage de vitalité et de prise de responsabilité.

Beau côté que la prise de conscience des travailleurs, leur lutte pour plus de justice et pour prendre leur place dans la société. Beau côté aussi que notre lutte pour la liberté.

L'histoire ne pourra pas dire en fin de compte qu'il n'y a pas eu de grandes ni de dévouement, ni de générosité dans ce conflit.

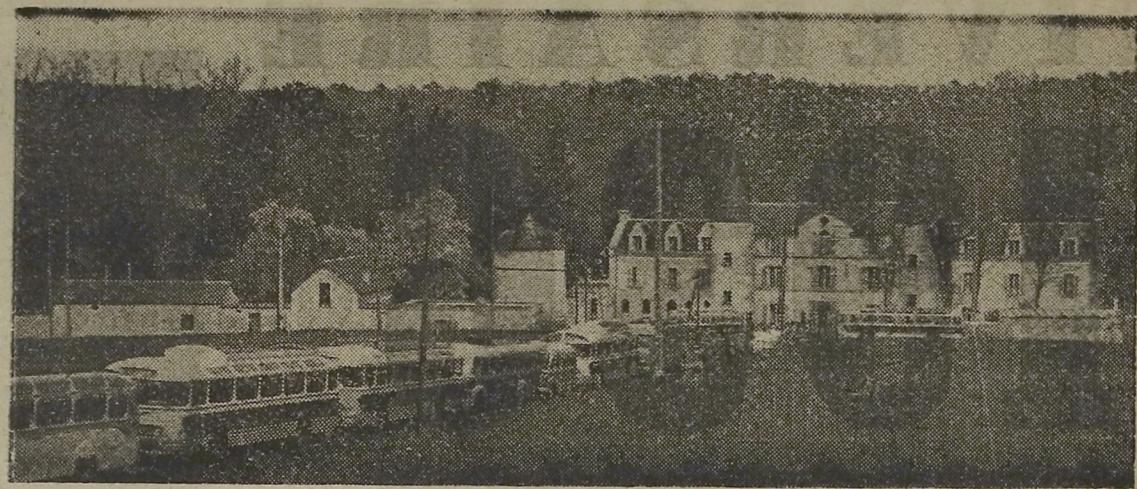
Personne ne pourra nier que 1936 marque une des plus grandes périodes à ce jour de notre mouvement ouvrier et que toute une génération de militants en est sortie pour la classe ouvrière tout entière.

D'autres témoignages...

Nous avons reçu de nombreux témoignages de militants C.F.T.C. engagés dans l'action en juin 1936. Nous sommes dans l'impossibilité de les publier tous et nous en ferons la sélection dans les numéros du mois de juin de « SYNDICALISME », notamment les articles de G. ESPERET, H. BERTOLA, S. TROISGROS, J. SAUTY, HANNIQUAUT, etc.

Pour permettre le plein emploi de BIERVILLE

LES deux tourelles percent la toison verte des arbres : à sept kilomètres d'Étampes, le château de Bierville jaillit comme un éclair de jeunesse. Et cette jeunesse, depuis six années, s'est mise au service de la classe ouvrière tout entière. Jules Zirnheld, dès 1937, y avait déjà pensé. Le fondateur de la C.F.T.C. avait émis, à plusieurs reprises, l'idée d'un Centre de formation pour les cadres du Mouvement. Treize années plus tard, c'était chose faite.



Pour accueillir le maximum de militants et de familles dans les meilleures conditions...

Sur les anciennes terres de la famille de Marc Sangnier, le Château, l'Hostellerie, le Moulin ont conservé leurs noms un peu romanesques, mais chaque militant sait bien que ces appellations répondent aujourd'hui à tous les besoins, sans cesse plus croissants de tous les militants et de tous les travailleurs.

LES DIFFICULTÉS QUE NOUS AVONS RENCONTRÉES

Jean ALIDIÈRES, secrétaire général adjoint de la C.F.T.C., dans le « Magazine du Travail » du 1^{er} mai, évoquait les jalons de la réalisation du Centre de formation ouvrière de Bierville. Aujourd'hui, Raymond LEBESCOND, responsable de Bierville, répond à nos questions.

IL NOUS FAUT TROUVER QUATRE MILLIONS !

Attention ! Faites vos versements au C.C.P. suivant :
C.F.T.C., 26, rue Montholon
C.C.P. 6764-52, Paris

— Les principales difficultés rencontrées à Bierville ? D'abord l'utilisation des locaux. Nous avons dû dresser un plan d'utilisation, et c'est ainsi, entre autres, que le Moulin est devenu l'unité pédagogique de Bierville, que l'Hostellerie fut transformée en réfectoire et en chambres de séjour... Il faut, par ailleurs, souligner la réussite

exceptionnelle, due à la grande compréhension de notre architecte, de l'amphithéâtre d'étude !

Nous avons rencontré aussi des problèmes d'utilisation de temps. En 1952, Bierville était encore en période de rodage : depuis 1952, plus de 5 000 militants ont séjourné à Bierville,

de capacité ouvrière, nous voulons terminer le plan complet de notre centre de Bierville. Plan conçu depuis des années et qu'il faut réaliser au plus tôt !

Pour permettre le plein emploi de Bierville, pour accueillir le maximum de militants et de familles dans les conditions les meilleures, IL NOUS FAUT TROUVER PRÈS DE QUATRE MILLIONS !

Il faut achever l'œuvre magnifique entreprise. Il faut que tous les travailleurs comprennent que Bierville est une force pour eux et qu'ils répondent généreusement à l'appel que lançait dernièrement le Conseil confédéral.

Déjà, tandis que les sessions se poursuivent à un rythme accéléré et que Bierville s'apprête à recevoir les familles pour les mois de vacances, les bétoneuses grondent sur les chantiers du futur grand réfectoire de Bierville. A leur façon, elles lancent un message pour demain. Un message d'espoir auquel nul travailleur, en conscience, ne peut rester sourd.

F. G.

LE CONSEIL CONFÉDÉRAL ADRESSE A TOUS LES ADHÉRENTS ET AMIS UN APPEL POUR ACHEVER L'ŒUVRE MAGNIFIQUE ENTREPRISE

ce qui représente environ 200 sessions d'études ou manifestations.

— ... Sans compter la période d'été où Bierville se transforme en maison familiale de vacances !

Problèmes encore pour choisir des matières, pour établir la progression de l'enseignement, pour la sélection des méthodes pédagogiques...

Le calendrier « Bierville » est établi pour une année

— Combien de militants à chaque session ?

— De 30 à 40 en moyenne. Nous établissons le calendrier « Bierville » pour une année entière, en tenant compte d'abord des besoins de l'Institut Confédéral, ensuite en interrogeant les Féderations sur leurs propres besoins, enfin en « casant » les demandes des mouvements amis.

Un centre comme Bierville, poursuit Raymond Lebescond, permet à des milliers de militants, non seulement d'accroître leurs connaissances et leur action, leurs méthodes de travail, mais encore d'échanger efficacement leurs expériences, de constater que s'ils se trouvent parfois isolés dans leur région ou leur travail, ils ne le sont pas en réalité, puisque d'autres militants ont les mêmes problèmes et les mêmes besoins et tentent de les résoudre, aussi, à Bierville, et avec l'aide de Bierville !

« Maintenant que se posent plus que jamais les questions de congé-éducation — écrivait Jean Alidières dans le dernier « Magazine du Travail » — et

**UN COIN CHAMPIERNE
UNE RIVIÈRE — DES BOIS — DU CALME
UN INSTALLATION MODERNE
UNE AMBIANCE FRATERNELLE
UNE NOURRITURE SAINTE ET ABONDANTE
UN PRIX ABORDABLE**

Voilà ce dont vous rêvez

POUR VOS VACANCES !

BIERVILLE

Le Centre familial de vacances de la C.F.T.C. a été conçu pour répondre à vos désirs !...

DES PRIX

SEJOUR	Gdes personnes	4 à 15 ans	2 à 4 ans	Moins de 2 ans
10 à 20 jours.	650 fr.	400 fr.	400 fr.	400 fr.
20 jours ...	650 fr.	400 fr.	300 fr.	300 fr.
+ de 20 jours	650 fr.	400 fr.	250 fr.	150 fr.

Les bons de vacances des Caisses d'Allocations familiales peuvent être utilisés. — Conditions particulières pour les enfants de moins de 4 ans pour les séjours inférieurs à 10 jours

Pour tous renseignements et inscriptions

s'adresser à

M. FEUILLET

CHATEAU DE BIERVILLE

- BOISSY - LA - RIVIÈRE -

(Seine - et - Oise)

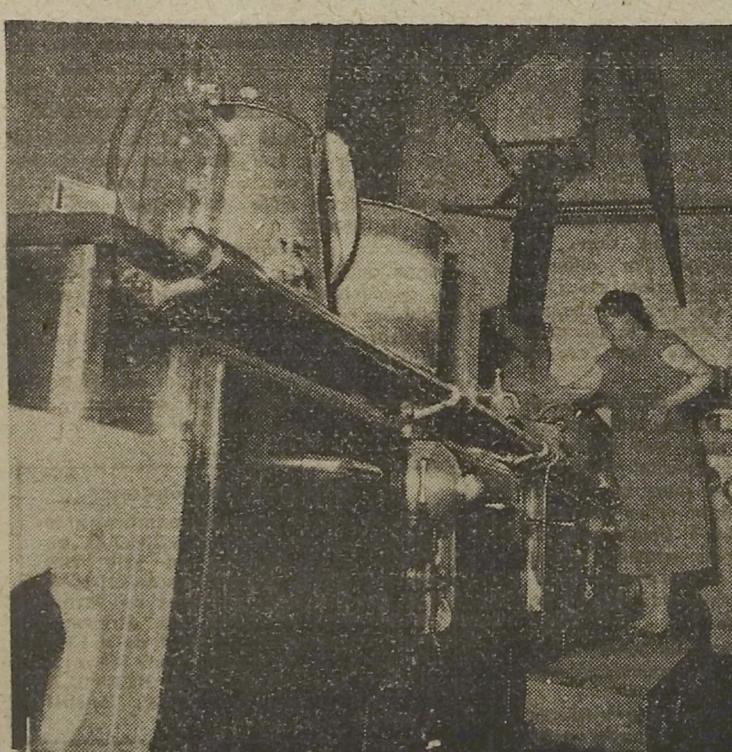


NOS PHOTOGRAPHIES :

En haut : les militants — et les autocars ! — sont venus nombreux à Bierville pour fêter la journée du 1^{er} mai, manifestation organisée par l'U.R.P. !

Ci-dessus : Un joyeux déjeuner, dans l'actuel réfectoire de Bierville, lors de la session des jeunes, organisée les 19, 20 et 21 mai.

Ci-dessous : Aux cuisines de Bierville, les installations au mazout.



LA SOUSCRITION de BIERVILLE est l'affaire de TOUS !

LA VOIX DES MÉTAUX - LA VOIX DES MÉTAUX - LA VOIX

DU NOUVEAU dans la mécanographie parisienne !

Depuis plusieurs années, on peut enregistrer dans l'ensemble de la mécanographie une certaine évolution technique et économique. Mais les conditions de travail et le pouvoir d'achat des travailleurs de cette branche n'ont pas pour autant suivi cette même évolution. Leur situation est restée stationnaire, voire même, dans certains cas, en régression sur leur position antérieure.

C'est pour ces raisons que nos camarades des ateliers Y.A. Chauvin, à Ivry, écourés de fait, manifestaient d'une façon spontanée leur mécontentement au mois de septembre 1955. Si la grève chez Chauvin apportait des résultats et une progression syndicale au sein de cette entreprise, elle devait surtout marquer très fortement les travailleurs de la mécanographie parisienne. Un réveil syndical et professionnel de la branche se fait jour : les travailleurs réalisent la situation par trop modeste dans laquelle ils se trouvent. Des assemblées ont eu lieu avec des échanges de points de vue.

Pour répondre aux aspirations formulées par nos camarades, la commission de travail de la branche mécanographie de l'Union parisienne des syndicats de la métallurgie C.F.T.C. vient de mettre sur pied un projet de « Protocole d'accord », constituant un avenant à la Convention collective de la Métallurgie parisienne (juillet 1954). C'est sur les bases de nos travaux que des contacts ont lieu actuellement avec les responsables syndicaux de la C.G.T. afin d'établir un texte commun et une ligne de conduite vers un même but.

Halte aux cadences !

Ce que nous avons conquis en 1936 nous devons pouvoir le reconquérir

Un exemple entre mille : 17 heures... A la sortie de la chaîne 2 CV, assemblage carrosserie, on inscrit un dernier chiffre au tableau : 112 voitures. Les « messieurs en costume » sont passés tout à l'heure et leurs regards se sont portés immédiatement sur ce fameux tableau noir. Satisfait ? Penses-tu. La voix du chef dit déjà aux compagnons alentour : « Demain il faudra faire 114, ça fera un chiffre rond, 112-114... 118 même. On arrondit toujours 120. »

Au tableau noir de la chaîne Dyna, on lit 110. Il n'y a pas longtemps, nous aurions pu lire : 2 CV : 40 ; Dyna : 70.

Ces chiffres ne te disent rien, camarade. Mais, pour le patronat, les cadences ne suffisent pas encore assez pour augmenter ses profits. Pareillement, il pousse à l'augmentation de la durée du travail : aux visebrequins, on fait 11 heures. On demande à certains de continuer la journée jusqu'à minuit, on fait pression pour le travail le samedi. La Direction veut cacher ainsi nos salaires : travaillez plus, vous gagnerez plus. En 1936, on ne faisait que 40 heures et on gagnait plus que maintenant avec 50.

Où crois-tu que va nous mener la surproductivité et ses horaires gonflés ? Les journaux annoncent 900 000 voitures inventurées aux U.S.A. en 1955. En Angleterre, on fait 32 heures dans l'industrie automobile.

Nous travaillons pour vivre, on voudrait nous faire vivre (à peine) pour travailler. Quelle vie pouvons-nous avoir après 50 ou 60 heures de boulot abrutissant ? Le problème n'est pas de faire des heures, il faut que le progrès nous serve. Camarade, ne nous laissons pas prendre au jeu du capitalisme qui camoufle nos bas salaires par un surcroit de travail et qui étouffe nos revendications en brandissant l'appât des heures supplémentaires.

Il n'est pas vrai que le progrès ne doive apporter que des profits fabuleux aux uns et des difficultés à ceux qui travaillent.

UN METALLO PARISIEN.

Des que le texte intégral du projet sera mis au point, nous le diffuserons pour connaître les réactions des travailleurs.

Les principaux points sont les suivants :

- Révision des salaires en rapport de 1936;
- Révision des classifications;
- Amélioration des indemnités de déplacements;
- Prime d'ancienneté pour tous;
- Régime complémentaire de retraite (Renault);
- Paiement de tous les jours fériés;

— Création de centres d'apprentissages; etc.

Mais ce travail ne sera obtenu qu'à la seule condition que la prise de conscience des salariés de la profession s'accentue, s'organise. Nous insistons auprès de nos militants, de nos responsables, pour qu'ils intensifient leur action dans ce sens. Pour être en tête du travail à accomplir : venez prendre contact avec les membres de la commission « Mécanographie » de l'U.P.S.M., venez participer à leurs travaux.

A. CHEVRE.

SIDÉRURGIE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À BASSE-INDRE :

117 PRÉSENTS !

Résolution sur les problèmes Usine

Les membres du Syndicat de la Métallurgie C.F.T.C. des Forges de Basse-Indre, réunis en assemblée générale le dimanche 29 avril 1956.

Après avoir entendu les exposés, suite à l'analyse des réponses des adhérents aux différentes enquêtes menées par le syndicat sur un certain nombre de problèmes qui se posent dans l'usine.

Se déclarent satisfaits des résultats de ces sondages, lesquels démontrent une complète identité de vues entre les dirigeants et l'ensemble des adhérents.

Mandatent les responsables pour établir une note qui expliquera les demandes ouvrières, cette note sera adressée aux autres organisations syndicales ou-

vrières, à la direction locale de Basse-Indre ainsi qu'à la direction générale, également à chacun des membres du comité central d'entreprise.

Estiment que parmi l'ensemble des problèmes qui se posent, les suivants doivent être étudiés et réglés en priorité :

— Régime de retraites, le même pour tous (répartition).

— Amélioration du régime de travail (feux continu).

— Revalorisation des salaires - Prime d'intérêt.

— L'ensemble des jours fériés payés.

— Mise en place d'un fonds social (maladie-chômage).

Font confiance à la C.F.T.C. afin de tout mettre en œuvre pour l'aboutissement de ces revendications.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE - SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

UGINE

2^e Ancienneté

Nous voulons le calcul de l'ancienneté sur l'appointement personnel comme pour les ouvriers d'Ugine.

Les discussions

Le 10 mars 1956, en réunion à Chambéry, devant la position intransigeante de la délégation patronale sur les deux articles que nous venons de citer, la délégation mensuelle décida de suspendre les pourparlers et d'en reléver aux mensuels de Savoie, tout en rejettant sur la délégation patronale la responsabilité des événements pouvant intervenir dans chaque entreprise. Après l'assemblée générale à Ugine, où presque la totalité des mensuels étaient présents, une grève d'avertissement de trois jours était décidée et appliquée par 520 mensuels environ sur 530.

Le 23 mars, la délégation des représentants syndicaux mensuels d'Ugine C.F.T.C., C.G.T., C.G.T.-F.O., qui, depuis le début, participe aux discussions dans l'union la plus complète, est appelée à Paris par la direction générale. Au cours de cette dernière, promesse est faite que la direction de S.E.C.E.M.A.E.U. fera pression sur les autres patrons de Savoie dans un sens favorable à nos propositions sur ces deux articles. La délégation patronale départementale nous promet également de nous remettre le 10 avril au plus tard un projet de clauses générales textes ou l'accord s'est réalisé, ainsi que sur ces deux points en litige). Au cas où ce projet ne nous donnerait pas satisfaction, l'examen de ces deux points sera repris sur le terrain de l'entreprise. Le 10 mars arrive. Rien !!! Renvoi du dépôt au 14 avril. A cette date, et après examen, le résultat est toujours pratiquement nul. Devant l'impossibilité d'aboutir sur le plan départemental, la délégation d'Ugine abandonne le terrain convention collective et s'oriente vers une convention collective « maison ». Après un deuxième voyage à Paris, le résultat est toujours négatif. Une assemblée générale est alors en-

visagée au cours de laquelle les « mensuels » se déclarent à nouveau d'accord pour un deuxième débrayage, illimité cette fois, à partir du lendemain. La proportion des grévistes est aussi forte : 96 à 97 % sur 530 mensuels. Il faut dire qu'entre temps la délégation avait consulté les trois inspecteurs du Travail de Savoie qui avaient interprété dans le même sens nos propositions sur les congés payés. Durant la grève, la délégation fut une troisième fois convoquée à Paris. Les deux parties décidèrent de s'en remettre chacun à un juriste de leur choix et qu'aux résultats de ces avis, la question serait tranchée.

La délégation des « mensuels », consciente de ce que le mouvement avait traduit l'unanimité et la volonté de tous les mensuels d'Ugine de voir régler ces deux points favorables, a décidé de reprendre en bloc le travail le vendredi 7 mai.

Après dix-sept jours de grève, les mensuels sont toujours aussi forts et conscients de la légitimité de leurs revendications. Après la signature de ces clauses générales « maison » viendra la discussion de l'avantage « classifications et salaires » dans laquelle nous demandons le retour à la hiérarchie et à la valeur du point.

A la suite de cette action et comme premier résultat la direction s'engage dorénavant à payer la prime d'ancienneté sur les barèmes en vigueur dans l'établissement et pour un pourcentage de 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15 % après 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15 ans de présence. Dans l'attente des conclusions des juristes, un représentant de la direction générale s'est déplacé à Ugine pour mise au point des textes de notre convention « maison » et pour une première étude des classifications. Autre résultat : notre action a obligé la direction d'Ugine de se désolidariser de la Chambre patronale au sujet de la Convention mensuelle.

De plus, les syndiqués C.F.T.C. ont apprécié pendant cette grève l'aide apportée par notre caisse de résistance, soit célibataire et marié dont le conjoint travaille : 5 100 francs, et marié dont le conjoint ne travaille pas : 5 950 francs.

Nous vous tiendrons au courant de l'évolution de la situation.

BEAU SUCCÈS C.F.T.C. aux usines de la S.A.F.E. A HAGONDANGE !

LES élections des délégués du personnel et celles des membres du Comité d'établissement ont eu lieu récemment à la S.A.F.E.

La jeune section C.F.T.C. a obtenu, dans ces élections, les fruits d'une action syndicale constructive et loyale. Les résultats sont excellents. On en jugera facilement :

ANNEE 1955

C.G.T. : collège ouvriers et mensuels, 927 voix, 7 élus.

C.F.T.C. : collège ouvriers et mensuels, 239 voix, 1 élus.

F.O. : collège techniciens et agents de maîtrise, 39 voix, 2 élus.

ANNEE 1956

C.G.T. : collège ouvriers et mensuels, 838 voix, 5 élus.

C.F.T.C. : collège ouvriers et mensuels, 462 voix, 3 élus; collège techniciens et agents de maîtrise, 77 voix, 2 élus.

F.O. : pas de candidats.

Dans le collège ouvriers, mensuels, par rapport à 1955, la C.F.T.C. gagne 223 voix et 2 sièges, alors que la C.G.T. perd 59 voix et 2 sièges.

Dans le collège techniciens, agents de maîtrise, la C.F.T.C. prend la relève de F.O. et s'adjuge les 2 sièges à pourvoir.

Que faut-il en déduire ?

C.F.T.C. : l'organisation qui monte.

C.G.T. : en nette perte de visibilité.

F.O. : k.o.

UN JOURNAL

ÇA SE LIT...

...et se passe

à tous les camarades

Accord à St-Nazaire

UNE LARGE RÉUNION DE CADRES SYNDICAUX C.F.T.C....

a permis au retour de Paris de faire le point et de consulter les adhérents sur l'opportunité de conclure. 84 % répondirent favorablement.

Néanmoins, et pour tenir les engagements pris à la base, nous acceptons le principe d'un référendum général qui avait lieu le 5 avril et conclut au rejet de l'accord par l'ensemble des ouvriers par 60 % des voix.

Cela n'était pas fait pour clarifier la situation et cela nous a amenés à connaitre à nouveau la grève tournante pendant deux semaines.

Cette situation, que des manœuvres de la C.G.T. ne faisaient qu'aggraver ne pouvait s'éterniser sans crainte du lock-out et après intervention du préfet de la Loire-Inférieure, des contacts étaient repris avec la direction générale d'Atlantique... qui refusa de modifier ses positions et s'en tenait à l'accord paraphé le 28 mars, à Paris, après de longues discussions.

LA C.F.T.C. REUNIT SON ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE 24 AVRIL

1 200 adhérents de notre syndicat se réunissent le 24 avril au matin au cours d'un débrayage d'une heure et demie et mandatent à l'unanimité moins 2 voix et 2 abstentions leur secrétariat pour ratifier l'accord sans autre délai. Cette réunion vibrante de sympathie et d'amitié a payé nos militants des basses attaques dont ils ont été l'objet pendant des semaines de la part des communistes et a affirmé avec éclat la place que tient notre organisation à Saint-Nazaire.

Pendant que cette réunion se déroulait, la C.G.T. de son côté avait invité ses adhérents et les inorganisés à se réunir et les faisaient voter contre l'accord.

Le soir, à son tour, F.O. réunissait une importante assemblée générale de syndiqués et décidait de conclure par 93 % des voix.

La signature de l'accord était

tardée au jeudi 26 avril, à 11 h.

La C.G.T. réunissait à nouveau ses adhérents et décidait « pour ne pas rompre l'unité et ne pas laisser le bénéfice de l'accord à la C.F.T.C. et F.O. de le ratisser ». Cette assemblée de la C.G.T. fut décidée à la toute dernière minute parce que nous avions refusé de surseoir à la signature de l'accord. Il est bon de noter d'ailleurs que l'organisation arrivée à la salle de réunion un bon quart d'heure avant l'heure prévue n'était ni F.O., ni la C.F.T.C.

L'accord d'entreprise fut donc signé le 26 avril et depuis nos militants travaillent avec F.O. à la faire étendre aux autres entreprises de la métallurgie nazaire comme ils travaillent à préparer le rendez-vous du 9 septembre, date à laquelle la convention arrive à expiration.

DE NOMBREUSES CONCLUSIONS...

... seraient à tirer de l'action menée à Saint-Nazaire. La comparaison avec l'action de 1955 serait aussi fort utile à faire. La place nous manque.

Ce qu'il faut dire essentiellement c'est le rôle primordial qu'ont joué les militants de base et les adhérents pendant que la délégation discutait.

C'est aussi le souci constant de l'information qui a animé nos camarades et le souci de notre organisation de réaliser la politique de relèvement du pouvoir d'achat qu'elle préconise.

C'est enfin sa volonté de ne pas remettre le sort du mouvement ouvrier aux mains de comités irresponsables.

L'unité d'action est rompue nous dira-t-on, mais qui l'a rompue, sinon ceux-là mêmes qui se déclarent ses champions.

Nos camarades nazaires n'ont pas voulu présenter aux métallurgistes une caricature de l'unité d'action. Ils n'ont pas voulu les entraîner dans une aventure dans laquelle ils n'auraient trouvé, en fin de compte, que de l'amertume.

Le gerant : Jean LANNEZ

SORTI
DE L'IMPRIMERIE
LE 23 AVRIL

Notre
Magazine
était épuisé
le 27 !

Il nous serait difficile de donner un résultat complet de la vente exceptionnelle de notre numéro de mai du « Magazine »... d'autant plus qu'un certain nombre d'entre vous, et ils sont nombreux, n'ont pu être servis et pour cause ! Sorti de l'imprimerie le 23 avril, il était épuisé le 27 !

Tout en regrettant qu'un certain nombre de travailleurs en aient été privés, nous nous réjouissons parce que c'est une nouvelle preuve de son succès.



L'équipe de « Syndicalisme » prépare ses projets pour la « reprise » d'octobre ! De gauche à droite sur notre cliché : Robert RONDEL, chargé de l'administration et de la diffusion, ainsi que sa secrétaire, Huguette RAVAZZOLI ; François PICARD, rédacteur en chef et son adjoint François GAULT, ainsi que leur secrétaire, Pauline BELLAMY.

Quelques chiffres parmi les autres !

Bravo le Doubs pour ses 3 800 numéros et Bravo la Moselle avec ses 3 100 numéros. Un autre bravo pour les mineurs pour leur commande de 27 000.

Nous soulignons avec joie l'effort de Roanne, 530 ; Basse-Indre, 350 ; Pont-St-Esprit, 500 ; Cherbourg, 770 ; Toulon, 1 350 ; Lorient, 700 ; Hagondange, 650 ; Knutange, 400 ; Aureilhan, 500 ; Mulhouse, 850 ; Le Mans, 680 ; Mathay, 550 ; Audincourt, 435.

Ces quelques chiffres, pris au hasard, ne peuvent donner qu'un très faible aperçu de l'effort réalisé par tous. Ils ne re-

JUIN 1956

34^e ANNÉE

magazine

DU TRAVAIL

Edition Spéciale de SYNDICALISME organe de la C.F.T.C.

LA C.F.T.C. UNE ORGANISATION QUI MONTE !

Nous ne nous payons pas de mots. « La C.F.T.C. une organisation qui monte » n'est pas un nouveau slogan de propagande. Il suffit à tout observateur impartial, de feuilleter la collection de notre journal et d'y relever les accords conclus avec la C.F.T.C., les positions courageuses prises par notre organisation, les victoires remportées par l'action syndicale, pour s'en convaincre.

Qu'il nous soit permis de citer quelques titres de « Syndicalisme », depuis janvier de cette année :

— Il ne se passe pas de semaine durant laquelle plusieurs accords et conventions du style « Renault » ne soient signés...

— 250 000 mineurs bénéficient d'un accord qui relève leur condition et peut changer le climat de la mine...

— Important accord collectif à Valenciennes.

— Premières conventions collectives où figurent les congés d'éducation syndicale.

— La C.F.T.C. se bat et obtient un régime de prestations familiales pour les travailleurs d'Afrique.

— 59 communes de Seine-et-Oise (après les 280 localités de la Moselle) bénéficient des abattements de zones pour les prestations familiales.

— Accord important dans la po-

tasse ainsi que pour les mineurs de fer et les ardoisières.

— 91 % des travailleurs de la Régie Renault approuvent le régime de retraite.

— Le Congrès du bâtiment C.F.T.C. relève une centaine d'accords et de conventions signés en 18 mois...

D'ailleurs il y a des chiffres qui ne trompent pas. Un examen des résultats d'élections dans les grandes, moyennes et petites entreprises témoigne de lui-même d'une intéressante progression de la C.F.T.C.

Voici encore un autre exemple où il suffit de laisser parler les chiffres. Il s'agit de la construction navale nantaise (7 000 salariés). Dans les trois chantiers de cette entreprise, la C.F.T.C. totalisait, en 1951, pour les élections du comité d'établissement et du délégué du personnel 24 % des voix, alors que la C.G.T. en avait 55 % et F.O. 16 %. Cinq ans après, pour les mêmes élections, la C.F.T.C. obtient 40 % des voix des métallos, la C.G.T. 50 % et F.O. 6 %.

Nous savons que nous devons ces résultats à nos militants, mais aussi au courage de nos prises de position. Cette progression témoigne pour la vitalité de la C.F.T.C. qui, depuis 1936, ne fait que monter.

Devant le drame ALGÉRIEN

Un communiqué du Bureau Confédéral de la C.F.T.C.

Le Bureau Confédéral de la C.F.T.C. s'incline avec émotion devant les victimes du drame algérien. Il exprime sa solidarité aux familles éprouvées et aux rappelés dont il entend défendre, pour la part qui le concerne, les légitimes intérêts. Il manifeste sa confiance et exprime ses encouragements aux militants C.F.T.C. européens et musulmans d'Afrique du Nord.

Soulignant son indignation devant les actes de barbarie journalièrement perpétrés, il tient à affirmer qu'aucun problème ne peut être valablement résolu par la violence et qu'aucune solution acceptable et durable ne saura être trouvée en dehors des voies démocratiques permettant à chacun, sans aucune pression, d'exprimer librement ses aspirations et de soutenir ses revendications par des moyens légitimes et pacifiques.

Se refusant à prendre position sur le plan strictement politique dans un domaine où chaque citoyen conserve l'entièreté liberté de ses options, le B.C. confirme la position exprimée par le Conseil Confédéral de la C.F.T.C. au cours de sa dernière session, à savoir que : « une politique comportant en fait l'usage de la force armée ne peut être valable en Algérie que si elle poursuit en toute clarté :

— le rétablissement de la sécurité personnelle dans le respect du droit individuel égal pour tous,

— la restauration de l'autorité de l'Etat, en vue de parvenir, par des réformes économiques et sociales et par la recherche d'une entente politique,

à une redistribution des revenus et du pouvoir au bénéfice des milieux les plus déshérités de toutes origines, et à une coexistence pacifique des deux communautés qui composent la population.

Le B.C. décide de demander une audience au Président du Conseil, afin de lui faire part de ses préoccupations devant l'évolution de la situation et de l'état d'insécurité des personnes, et de lui demander d'apporter au pays, dans un exposé vaste et précis, les apaissements auxquels il a droit et que les masses populaires, pour leur part, attendent au moment où se précise la nécessité de consentir de nouveaux sacrifices. Ceux-ci, en effet, ne sauraient être acceptés sans trouble de conscience, que dans la mesure où les travailleurs auraient la conviction qu'il s'agit pour eux de participer à une véritable œuvre de promotion humaine et de paix.

PARIS, le 23 mai 1956.

UNE JOURNÉE FÉMININE EFFICACE



Ce que femme veut... Et les militantes de la C.F.T.C. savent ce qu'elles veulent. Elles viennent encore de l'affirmer dans leurs dynamiques Journées Nationales !

Plus de 70 responsables et militants des Commissions de Jeunes C.F.T.C. réunis à Bierville



Les jeunes, espoir du syndicalisme d'aujourd'hui et de demain, viennent de tenir à Bierville leur Session Nationale.